

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

### Résumé descriptif de la certification

**Code RNCP : 30101**

#### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de la communication : chargé de communication (fiche nationale)

<b>AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION</b>	<b>QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION</b>
Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Cergy-Pontoise, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université de la Réunion, Université du Havre, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Paris Diderot - Paris 7, Université de Rouen, Université de Toulon, Université Toulouse 1 Capitole, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Lorraine, Université de Lille, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Tours	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

#### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 321n Conception : Définition des politiques journalistiques, conception des stratégies et campagnes publicitaires, 312n Etudes de marchés et projets commerciaux

**Formacode(s) :**

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Collaboration dans la conception de la stratégie de communication de l'organisation employeur (diagnostic, plan de communication, relations publiques, communication digitale, etc.)
- Mise en œuvre et suivi de la stratégie de communication
- Conception et rédaction de supports de la communication
- Suivi de fabrication des supports de la communication
- Assistance dans l'organisation d'événements
- Contribution au développement des ressources (mécénat)
- Evaluation des retombées de la communication

- Gérer, seul ou sous l'autorité d'un responsable, la communication interne et externe de petites et moyennes organisations.
- Comprendre les enjeux et identifier les besoins en communication d'un client sur un marché pour concevoir et

réaliser techniquement des solutions intégrées.

- Elaborer une stratégie et un plan de communication global (marketing, média, publicité, numérique) et multicanal.
  - Proposer des plans de communication et des campagnes promotionnelles en fonction des clients/des produits
  - Concevoir et développer les différents supports de communication selon les contraintes budgétaires.
  - Piloter l'évaluation d'une action de communication grâce à des tableaux de bord et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
  - Maîtriser les outils numériques liés à la communication, au marketing et à l'évaluation.
- Animer et coordonner des équipes.
  - Assurer une veille technologique dans leur domaine.

· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

· Développer une argumentation avec esprit critique.

· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- J63 : Services d'information
- M70 : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
- M73 : Publicité et études de marché

- Assistant / Assistante de communication
- Assistant / Assistante relations publiques
- Chargé / Chargée de communication
- Chargé / Chargée des relations publiques
- Conseiller / Conseillère en communication
- Responsable de la communication
- Responsable évènement
- Assistant / Assistante chef de produit
- Adjoint / Adjointe service clients
- Assistant / Assistante chef de publicité

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

- E1103 : Communication
- E1402 : Élaboration de plan média
- E1401 : Développement et promotion publicitaire

#### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30101 - Usages numériques	· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

INTITULÉ	DESRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30101 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30101 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30101 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30101 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30101 - Maîtrise des différentes techniques d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer, seul ou sous l'autorité d'un responsable, la communication interne et externe de petites et moyennes organisations.</li> <li>• Comprendre les enjeux et identifier les besoins en communication d'un client sur un marché pour concevoir et réaliser techniquement des solutions intégrées.</li> <li>• Elaborer une stratégie et un plan de communication global (marketing, média, publicité, numérique) et multicanal.</li> <li>• Proposer des plans de communication et des campagnes promotionnelles en fonction des clients/des produits</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et développer les différents supports de communication selon les contraintes budgétaires.</li> <li>• Piloter l'évaluation d'une action de communication grâce à des tableaux de bord et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.</li> <li>• Maîtriser les outils numériques liés à la communication, au marketing et à l'évaluation.</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30101 - Management et animation d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer et coordonner des équipes.</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30101 - Activité de veille	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une veille technologique dans leur domaine.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION			COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015

Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017

Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018

Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015

Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018

Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017

Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018

Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015

Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017

Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016

Université Paris diderot - Paris 7, arrêté du : 19/11/2015

Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015

Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015

Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 30/03/2018

Université Toulouse 1 capitole, arrêté du : 23/05/2016

#### **Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

#### **Références autres :**

##### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### **Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université du Havre](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université de Lille](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Paris Diderot - Paris 7](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Toulon](#)

[Université Toulouse 1 Capitole](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Tours](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**